

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Renens, le 13 Mai 2013

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion est une commission permanente qui comprend 13 membres, 5 groupements politiques et une présidence alternée chaque année de juin à juin. Ce qui fait que chaque groupe politique pourra présider la commission durant la législature.

La Commission est composée de 10 dames et 3 messieurs. Sa répartition est la suivante, 3 membres Fourmis Rouge, 3 membres du groupe Socialiste, 3 membres du groupe PLR, 2 membres du groupe les Verts et UDC.

Voici d'une manière nominale les membres de la Commission pour l'exercice 2012, Mesdames, Danielle Ayer, Maud Catillaz, Myriam Coleman, Elodie Golaz-Gilli, Rosana Joliat, Victoria Ravaioli, Simone Szenyan-Reymond, Florence Widmer, Patricia Zurcher qui a remplacé en court de route M. Ali Korkmaz, Nadia Carota présidente rapporteure pour l'exercice 2012. Messieurs, Gérard Duperré, Christophe Kocher et Jean-Pierre Leyvraz.

La Commission de Gestion s'est réunie 11 fois en séance plénière, entre octobre 2012 et juin 2013, elle a étudié le préavis 28-2013 concernant les postulats, motions et interpellations en suspens au 30 juin 2012. La Commission de Gestion a reçu les dirigeants du Renens Basket afin de comprendre le fonctionnement des subventions données par la Commune et la problématique de la recherche de nouveaux membres pour les clubs sportifs [Annexe 1](#). Sa visite thématique s'est portée sur le cimetière et les ruchers urbains dont le rapport figure dans les annexes [Annexe 2](#) du rapport de la Commission de Gestion. Elle a également fait sa traditionnelle visite des biens Communaux où elle s'est rendue sur le site d'Ondallaz.

Une séance commune avec la commission des finances a pu avoir lieu cette année. Le sujet portait sur « les comptes en attente », M. Jean-François Clément Municipal des Finances était présent à cette séance. Suite aux discussions, il a été décidé de créer une sous-commission Gestion/Finances composée de 8 membres qui ont étudié le processus décisionnel des crédits d'études pour l'élaboration d'un projet préavis. Il a été choisi comme modèle les préavis du collège du Léman.

Pour son exercice 2012, la Commission de Gestion a reçu le rapport de gestion de la Municipalité en date du 26 mars 2013. Chaque année, la Commission de Gestion fait un gros travail de lecture du dit rapport en un temps limité pour la préparation de ses questions. La Commission de gestion a visité les 6 dicastères où elle a été reçue par les membres de la Municipalité et les chef(e)s de service de chacun d'eux.

Au nom de la Commission de Gestion je tiens à remercier les Municipaux, la Syndique et les divers chef(e)s de services et leurs collaborateurs ainsi que le secrétaire Municipal pour leur disponibilité, présence et renseignements donnés lors des visites de dicastères et autres séances de la commission de gestion.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Administration- Personnel

Introduction

M. Leyvraz nous présente M. Servageon qui est appelé à lui succéder bientôt à la fonction de secrétaire municipal. M. Servageon avait d'abord été engagé par la Ville de Renens comme "délégué à la promotion économique" par le biais d'un contrat de prestation à durée limitée. Depuis peu, il exerce une nouvelle fonction auprès de la Ville de Renens (20%), puisqu'il a été tout d'abord nommé adjoint au secrétaire municipal, dans la perspective de remplacer M. Leyvraz, qui prendra sa retraite en avril 2014. Afin d'assurer une succession réussie, il a été prévu que M. Servageon augmenterait progressivement son taux d'activité d'adjoint jusqu'à atteindre le plein temps au 1er janvier 2014.

M. Servageon, diplômé HES de l'Ecole Hôtelière de Lausanne, se présente brièvement. Il a beaucoup voyagé et a travaillé notamment pour le CICR, Terre des Hommes et la FAREAS. Il a été aussi délégué à la promotion économique pour la Ville de Sion et a créé sa propre entreprise de promotion économique.

Enfin, au sujet du travail qu'il a déjà accompli pour la Ville de Renens, il précise qu'il ne s'est pas limité aux commerces du centre-ville, mais qu'il a œuvré à une échelle plus large (entreprises, etc).

Forces et Faiblesses 2012

Mme Huguenin précise d'abord qu'au sein de ce dicastère, on gère bien sûr ses propres services, mais aussi, par moments, d'autres personnes qui interagissent avec ces deux services. On y assure aussi une bonne partie des relations extérieures (PALM, SDOL, etc.), et l'on y fonctionne comme des points de coordination.

En ce qui concerne leurs propres services, Mme Huguenin répond qu'ils sont fiers de l'action menée dans le cadre des négociations avec les IRL et du préavis qui a suivi. Ils sont contents aussi des liens qu'ils entretiennent avec le CACIB (Centre Administratif Commercial et Industriel des Baumettes), qui est un précieux outil de promotion économique.

Forces

À l'interne, ils sont satisfaits aussi de leur travail sur la cyberadministration et sur le site de la commune.

Au niveau de la coordination, les points positifs sont :

Le préavis sur la taxe au sac. Ils ont participé à résister à la pression et veiller à une bonne coordination des services. Ils ont soigné aussi l'aspect communication.

Le lancement de l'opération "Renens en mouvement". Là encore, il leur faut assurer la coordination et gérer une bonne partie de la communication. Ce sont eux qui ont lancé toute l'opération graphique, le logo, etc.

Les Ateliers de la Ville de Renens ont fêté leurs 5 ans et un film a été réalisé pour cette occasion. Mme Huguenin informe qu'ils ont réussi à ancrer aussi les Ateliers dans le projet InnoVaud, ce qui lui assure une certaine crédibilité.

Ils ont été très présents aussi sur la scène économique. Ils se sont souciés d'établir et d'entretenir des contacts, aussi bien avec les petits commerçants qu'avec les entreprises.

Ils ont lancé la démarche « Faire l'administration de demain ».

Enfin, ils ont collaboré à la coordination de divers projets importants tels que les plans de quartier : La Croisée, Gare... Se sont chargés des liens avec les syndicats et les autres communes impliquées dans ces projets.

Dans le cadre du PALM 12, au niveau politique et avec le SDOL, il a été obtenu finalement la prolongation souhaitée de la ligne de tram de Renens à Bussigny

Faiblesses

Globalement, les ressources financières insuffisantes restent un gros souci. Et la surcharge de travail dans les deux services aussi. En ce qui concerne la coordination entre les services, elle ne se fait pas toujours d'elle-même et le secrétariat municipal doit parfois intervenir sur ce point. Or une clarification de la conduite des projets est indispensable pour tout projet transversal. Concernant la Ferme des Tilleuls, ils ne sont pas contents de l'installation des nouveaux squatters (cf. plus bas). Les problèmes de circulation au centre-ville ne les satisfont pas non plus mais le groupe de travail auquel a participé l'administration générale dernièrement a permis de trouver des solutions satisfaisantes. Le suivi du courrier est parfois un peu négligé.

Comment se fait le choix des contenus du rapport de gestion ? Pourquoi reprendre des informations similaires qui n'ont pas beaucoup changé d'un rapport à l'autre, au lieu de les supprimer et mettre des nouveautés ? Nous avons remarqué que pour certains points le contenu est le même d'une année à l'autre.

Il y a un canevas qui est repris d'année en année. Par contre, on essaie de sortir des infos, de mettre en évidence et de souligner certains éléments, en dépit du manque de temps.

Toutefois, il faut aussi qu'il y ait un fil conducteur que l'on retrouve pour que l'on puisse suivre l'évolution à travers les années.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Observation 1 : En dépit de la nécessité d'avoir un fil conducteur, la Commission de Gestion souhaiterait ne pas relire les mêmes rapports chaque année.

Réponse de la Municipalité : Il est vrai que la lecture du rapport de gestion peut être parfois fastidieuse. Il est néanmoins important, sur un plan historique, de garder chaque année certains textes dont seul le nombre de prestations ou quelques détails changent par rapport à l'année d'avant. Par contre, le rapport de gestion contient tous les projets et toutes les actions menées ou décidées durant l'année. Néanmoins, en tenant compte de l'observation de la Commission de gestion, la Municipalité étudiera une présentation plus aérée et plus plaisante du rapport de gestion.

Organigramme :

La Commission avait demandé en 2012 un organigramme avec le nombre d'employés par dicastère et par service, qu'en est-il ?

Il ferait plus de 20 pages, ce qui serait trop conséquent pour un rapport de gestion ! On pourrait imaginer de mettre au moins une page présentant les effectifs dans le rapport. Mais les effectifs ne changent pas chaque année, donc cela alourdirait peut-être inutilement le rapport.

La suggestion est faite de les envoyer à la CoGest à part, au moment de l'envoi du rapport de gestion, en présentant la situation telle qu'elle se présente à la mi-mars. Ce que demande la CoGest, ce sont simplement les EPT par service.

Remarque1 : la Commission de Gestion se réjouit de voir les EPT sur les organigrammes déjà existant pour son exercice 2013. Voir annexe3

ADMINISTRATION GENERALE

Promotion économique :

Quelles sont les mesures mises en place par le délégué à la promotion économique et y a-t-il déjà des résultats ? Y a-t-il des liens entre lui et la déléguée économique pour le secteur Ouest (Lausanne Région) ?

M. Servageon nous explique que son mandat a débuté en octobre 2011, avec, en particulier, la demande de la chaîne Mc Donald de pouvoir venir s'installer à Renens. Il a donc fallu étudier l'impact de sa venue, analyser les flux de piétons, etc. La venue de cette enseigne a été perçue comme un élément positif, car beaucoup de commerces hésitent à venir s'installer maintenant en raison des travaux à venir. Une des tâches de M. Servageon est donc de communiquer sur les aspects positifs des changements à venir. Il doit aussi tenter de remédier au désintérêt des commerçants en place à participer à la vie renanaise. La création d'un groupe de travail a permis de les mettre autour d'une table et les commerçants de la rue de la Mèbre veulent aussi y participer à présent.

Aujourd'hui, le service CJS est responsable à lui tout seul toute l'animation du centre. Néanmoins CJS peut compter sur Administration générale pour certaines manifestations et par exemple pour la gestion du marché. Dans son mandat de promotion économique, M. Servageon s'est chargé d'établir un inventaire des locaux disponibles. Idem pour les bureaux, locaux, etc. Dans le cadre des Ateliers de la Ville, un gros travail a été fait pour les ancrer dans le projet Innovaud. M. Servageon a aussi établi un fichier des entreprises installées à Renens et a lancé une mise à jour des données sous la forme d'un fichier électronique recensant tous les mouvements des entreprises. Il s'agit toutefois d'une démarche qui va se faire dans la durée.

Concernant les IRL, après l'opération de sauvetage qui a été menée par ce service, il s'agit maintenant de gérer l'après-IRL. En effet, le CACIB est en train de racheter le bâtiment et il s'agit à présent de définir quelles activités on veut y mettre : des entreprises qui vont apporter de la valeur, des rentrées fiscales et un nom.

Lorsque M. Servageon occupera à 100% le poste de secrétaire municipal, il faudra voir ce que l'on veut faire de son poste de délégué à la promotion économique.

Concernant les liens entre M. Servageon et la déléguée économique de Lausanne Région, M. Servageon nous informe qu'il a des contacts réguliers avec elle, ainsi qu'avec toutes les instances de promotion économique du Canton. L'affaire des IRL a créé des liens très forts à ce niveau-là. Enfin, depuis peu, toute entreprise venant s'installer à Renens reçoit une lettre de bienvenue, signée par la Municipalité, dans laquelle le service Administration générale offre son assistance et ses conseils en cas de besoin.

Collectif La Louve :

Quelles sont les résultats des négociations en décembre 2012 ?

Les occupants sont une douzaine, adultes et enfants. Le service les a vus et a jugé au final que pour faire les travaux qu'il y avait à faire pour l'instant, il n'y avait pas besoin de vider le bâtiment. Les occupants doivent toutefois laisser entrer les entreprises chargées de faire des relevés, etc. Lorsque le préavis et les travaux envisagés auront été votés, les occupants devront quitter les lieux comme ils se sont engagés à le faire. S'ils devaient refuser de partir le moment

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

venu, il y aurait toujours possibilité de faire appel à un juge, et par le biais du juge, à la police. La Municipalité leur a remis un document édictant les "règles du jeu", ainsi qu'un rapport d'ingénieur listant les risques existants, etc. Le service reste en contact avec eux et il est à disposition en cas de problème. Les occupants ont rétabli l'électricité et l'eau et ils paient leur facture.

Concernant les graffitis et les transformations : pour les graffitis, on ne sait pas qui en sont les auteurs. Idem pour la détérioration du petit bâtiment. On n'a toutefois pas connaissance de grosses détériorations ou transformations.

Ateliers de la Ville :

Combien de temps une entreprise peut-elle rester dans les locaux ? Y-a-t-il une liste d'attente ?

Pour le démarrage de ces ateliers, il n'a pas été fixé de règles concernant la durée de présence autorisée, mais après cinq ans, certains des locataires sont déjà repartis. On ne pourra toutefois pas continuer ainsi et il va falloir fixer des règles du jeu plus précises. Concernant la liste d'attente, il n'y en a pas pour l'instant, mais quand un atelier se libère, il y a toujours un candidat pour reprendre.

Veille médiatique:

Combien d'articles sont-ils parus avec le nom « Renens » ou « SDOL » durant l'année 2012 ?

Le service reçoit 250 articles par mois en moyenne, mais le nombre dépend des événements, et il ne s'agit pas que de l'actualité renanaise (exemple affaire Ségalat). La veille médiatique coûte environ 15'000.- par année et le service trouve que c'est un bon outil.

Avenir du théâtre Kléber Meleau:

Pour l'instant, il n'y a eu qu'une séance sur ce sujet avec Lausanne et Prilly. Une 2^{ème} séance se fera bientôt. À préciser que la Ville de Renens ne va pas décider seule de ce point ; c'est une question intercommunale et c'est la Ville de Lausanne qui est la principale concernée, puisque le théâtre se situe sur une propriété de la commune de Lausanne, située sur la commune de Renens. Territoire et que c'est elle qui assure la plus grosse subvention. Ce qui est certain, c'est que le théâtre sera préservé sur ce site.

Appartements de secours via des porta cabines:

Où sont les discussions par rapport aux appartements de secours via les porta cabines ?

L'idée des porta cabines a juste été évoquée une fois, mais elle n'a pas été retenue pour l'instant par les syndicats concernés. Il est précisé à cette occasion que le Bureau Inter municipal (BI) est un organe de coordination, d'échanges, de réflexion, d'idées, mais qu'il ne possède pas de budget propre.

PERSONNEL

Evaluation des chefs de service:

Quels sont les résultats en 2012 ? Est-ce que les personnes évaluées ont-elles réussi à tenir leur cahier des charges ? Sinon, quelles en sont les causes ? Qu'est-ce qu'il a été entrepris pour palier à ces éventuels problèmes ?

Le cadre dans lequel cette opération sera faite a été réévalué et celle-ci a été remise en route. Il s'agit d'une démarche conséquente et prennent beaucoup de temps. Elle se fait en trois temps et concerne dix chefs de service. Un bilan est prévu tous les deux ans. Pour l'instant, la démarche a été jugée positive et intéressante.

Concernant le cahier des charges des chefs de service, il apparaît que certains chefs de service sont surchargés et qu'il va peut-être falloir prendre des mesures pour les soulager, p. ex. par rapport aux importants travaux à venir. La volonté de renforcer le service est bien là, mais on n'en a pas toujours les moyens financiers. L'évaluation des chefs de service est un suivi qui permet surtout de voir comment évoluent les choses.

« Faire l'administration communale de demain ensemble »:

Peut-on avoir plus de détails sur cette démarche ?

La démarche est toujours en cours et la synthèse viendra en 2013. Il est signalé toutefois que le journal du personnel est à disposition et que dans chaque numéro, une page fait le point d'où l'on en est dans cette démarche. Certains points ont été présentés lors de la Journée d'échanges et de synthèse du 29 novembre. Cette journée a permis de présenter un résumé du travail des chefs de service et une synthèse du travail de la Municipalité, et d'établir des priorités pour la suite. Des documents de synthèse sont à disposition et nous seront envoyés sous peu.

Formations continues des Municipaux :

Remarque : Nous n'avons pas trouvé de compte-rendu pour les formations continues des Municipaux dans le rapport de gestion, qu'en est-il ?

Il s'agit là des deux journées qui se sont déroulées dans le cadre de « Faire l'administration communale de demain ensemble ». Il ne s'agissait pas vraiment d'une formation, mais plutôt d'un bilan.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Différences entre la décision d'organisation et les effectifs réels:

Il y a des différences entre la décision d'organisation et les effectifs réels (dernières colonne du tableau), à quoi est-ce que cela est dû ?

Cette différence s'explique par le fait qu'à certaines dates données, des recrutements sont en cours. Dans le domaine de la petite enfance p.ex., on recrute presque en permanence !

Décompte par dicastère pour les tableaux des départs et des arrivées par service:

La Commission de gestion avait demandé en 2011 pour l'exercice 2012 un décompte par dicastère pour les tableaux des départs et des arrivées par service. Or nous n'avons trouvé que celui des arrivées.

Lors de notre visite, il nous a donc été remis un tableau présentant le nombre de départs par service, ainsi que le nombre de départs à la retraite par service. **Annexe 3**

Vœu 1 : la Commission de Gestion demande que le tableau figure dans le prochain rapport de gestion et non dans les annexes

Réponse de la Municipalité : La Municipalité adhère à ce vœu et le tableau des départs et des arrivées par service figurera dans les prochains rapports de gestion.

Places d'apprentissage :

En juin 2012, il y avait 7 places d'apprentissages vacantes, pourquoi est-ce que seules 5 places ont pu être repourvues ?

Sur les 7 places d'apprentissages vacantes, seules 5 ont pu être repourvues. Cela s'explique par le fait que pour le poste "informatique", le service a dû faire face à toute une série de désistements. Finalement, on n'a trouvé personne pour cette place. On a donc compensé en prenant des stagiaires. Et un autre poste a posé problème aussi, puisqu'on n'a pas trouvé d'apprenti agent d'exploitation.

Vœu 2 : La Commission de Gestion espère que toutes les places d'apprentissage seront repourvues en 2013, y compris les 2 postes laissés vacant en 2012

Réponse de la Municipalité : La volonté de la Municipalité relative à l'offre en places d'apprentissage est intacte et dans toute la mesure du possible, toutes les places d'apprentissage seront repourvues pour l'année 2013-2014.

Recrutement et postes vacants:

Est-ce que la Commune fait des demandes au chômage ou au RI ? Sinon, pourquoi ?

Nous sommes informés que pour tous les postes qui se libèrent, le service Personnel a ses propres canaux de recrutement. Il informe toutefois automatiquement l'ORP et passe même parfois directement par l'ORP.

Communiqués pour les arrivées et départs des chefs de service / des adjoints au Secrétaire municipal.

Comment se fait-il que les Conseillers Communaux reçoivent des communiqués pour les arrivées et les départs de chefs de service, mais concernant les adjoints au Secrétaire personne n'a d'information ?

Concernant les communiqués sur les arrivées et les départs, il nous est répondu que l'on ne fait pas toujours d'annonce officielle, sauf pour les chefs de service. Dans le cas de M. Servageon, son arrivée au poste d'adjoint au secrétaire municipal a fait l'objet d'un communiqué car ce poste avait été ciblé plus précisément dès le départ comme étant le futur secrétaire Municipal. Et pour les départs, en principe, on ne le fait pas, à moins qu'il s'agisse d'une personne présentant une longue durée de service.

FINANCES & CULTES

Introduction

Le dicastère des Finances est contrôlé par le Canton, un fiduciaire et la commission des finances envers qui ils ont une vraie politique de transparence et travaillent en collaboration. Renens est une commune avec des ressources qui sont plus rares que dans d'autres communes. Pénalisée par le Canton qui prélève la part des communes pour payer les factures de l'AVASAD, le fait par un calcul du nombre d'habitants et non pas par la péréquation. Le Service des finances agit pour que cet état de fait soit corrigé. Il a déjà réussi à abolir la TVA lors de travaux effectués par nos employés, comme pour le SDOL qui est totalement facturé à Renens qui facture aux communes et a permis une grosse économie. Le service essaye de phaser les projets pour en avoir dans la continuité, la durée et éviter les coups par coups en ayant un gros projet ponctuel puis plus rien durant quelques années. Le service compte une petite dizaine de collaborateurs et un apprenti avec une bonne ambiance de travail. Comme ils avaient besoin d'un

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

comptable supplémentaire, il a été ajouté au budget 2014 et une place de 0.8 EPT est mise au concours actuellement.

Forces et Faiblesses 2012

Forces

Chef de service + adjointe, bonne complémentarité
Bonne complémentarité entre les collaborateurs/trices
Gestion participative
Ambiance de travail conviviale

Faiblesses

Exécution des tâches en flux tendus
Temps manquant pour le domaine du contrôle de gestion

Finances

Fonctionnement du service, selon rapport effectué l'année dernière, comment se passe le changement de fonctions des employés et la réorganisation du service ? Serait-il possible d'avoir un organigramme ?

La réorganisation des tâches s'est faite de manière planifiée sur 1 année et n'a pas rencontré de problèmes majeurs dans le sens d'une complémentarité entre collaborateur. Ainsi si un employé venait à manquer quelques temps pour des raisons diverses, un autre pourrait assurer ses tâches qui ne peuvent, évidemment, pas être remises. Les tâches aussi ont été redistribuées pour qu'un collaborateur puisse suivre un projet du début à la fin et ne pas le quitter en cours de route, ce qui a été très bien accueilli.

[Annexe 4, organigramme du Service des Finances](#)

Les comptes :

**2011 bouclent avec un excédent de charges de 721'462.- contre 3'424'687.18 pour les comptes 2010 !
Comment expliquer cette énorme différence ?**

Libellés	Comptes 2011	Comptes 2010
Résultat du compte de fonctionnement	-721'462	-5'924'687
Prélèvement dans le Fonds de réserve "pour renouvellement et amortissements"	500'000	2'500'000
Résultat viré à capital	-221'462	-3'424'687

Un changement de la méthode d'amortissement du patrimoine administratif a été opéré à partir de l'exercice 2011 en passant de la méthode de l'amortissement dégressif à la méthode de l'amortissement linéaire. Elle consiste à répartir la charge d'amortissement par fractions égales sur toute la durée de vie théorique du bien.

Compte 331 Amortissement du patrimoine administratif en 2011 Fr. 3.5 millions

Compte 331 Amortissement du patrimoine administratif en 2010 Fr. 9.3 millions

Fonds de réserve, « pour renouvellement et amortissements » pour 500'000.- ! C'est-à-dire que avant cela faisait 721'462.- + 500'000.- ou moins ?

Un fond de réserve a été ouvert lors de différentes ventes comme celle du SIE, de la Planta et du terrain de Bellevue. Une provision a été faite sous forme d'un fond de renouvellement et amortissements et qui, au besoin est prélevé. Ce qui fait un résultat de 221'462.- après le prélèvement du fond de réserve pour cette question.

Réponse :

Fonds de réserve pour "renouvellement et amortissements" :

Etat au 01.01.2011

Fr. 15'215'777.80

./. Prélèvement 2011

Fr. 500'000.00

Etat au 31.12.2011

Fr. 14'715'777.80

Pour le résultat du compte de fonctionnement, voir tableau ci-dessus.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Budget 2013, avec une marge d'autofinancement de 157'000.- pour la même marge au budget 2012 de 1'502'600.- ! Comment expliquer une telle différence ?

Excédent de charges au budget 2013 de 5'412'700.- contre 1'683'900.- au budget 2012. Encore une fois, pourquoi une telle différence ?

Libellés	Budget 2013	Budget 2012
Revenus monétaires épurés	85'966'800	83'936'900
Charges monétaires épurés	-85'809'800	-82'434'300
Marge d'autofinancement	157'000	1'502'600
Amortissement du patrimoine administratif	-8'579'700	-5'439'200
Résultat avant prélèvement et attributions obligatoires	-8'422'700	-3'936'600
Attributions aux fonds présents au bilan	-2'096'500	-1'738'800
Prélèvement dans les fonds présents au bilan	5'106'500	2'491'500
Résultat du compte de fonctionnement	-5'412'700	-3'183'900
Prélèvement dans le Fonds de réserve "pour renouvellement et amortissements"	1'500'000	1'500'000
Résultat viré à capital	-3'912'700	-1'683'900

L'explication des écarts dans le détail entre le budget 2013 et le budget 2012 se trouve dans le préambule du budget 2013 pages I à XIX.

Globalement :

Au niveau des revenus, il a été tenu compte de la contraction des impôts constaté en 2011 suite à l'acceptation par le peuple vaudois le 8 février 2009 des modifications de la LI et de la LIC incluant diverses mesures visant à alléger la charge fiscale (pour les personnes physiques, citons en particulier : la déduction sociale pour les familles, l'augmentation de la déduction des frais de garde). De plus, le Grand Conseil a décidé à deux reprises de baisser le taux d'impôt sur le capital au bénéfice des personnes morales

Au niveau des charges:

Salaires - +2.4 EPT + augmentation statutaire normale + indexation 1 %

Participation à des collectivités publiques – augmentation à la facture sociale

Peut-on avoir la répartition des frais des services de l'administration en ce qui concerne les camps scolaires d'Ondallaz pour l'exercice 2012 ?

Non cela ne se fait pas. Il y a imputation des services transversaux que lorsqu'il y a nécessité de connaître le coût complet d'une prestation communale pour déterminer le montant d'une refacturation (par exemple : crèches, APEMS, réseau d'égouts).

Cultes

La commune a-t-elle son mot à dire sur les affichages publics (SGA) ? (par rapport aux affiches promouvant la scientologie par exemple (avril 2012)) ? Et pour les crédits créant, comme nous le savons bien, des endettements chez les jeunes ?

Le Secrétaire Municipal vient à la séance pour répondre à ces questions qui le concernent :

En 2011, la Municipalité avait rédigé un préavis pour interdire l'affichage des crédits sur son territoire et de ce fait une modification du règlement communal. Le Canton avait répondu par la négative par des textes de loi qu'il faudrait modifier, mais au niveau fédéral. La Mun espérait faire le forcing et que ça passe, mais malheureusement, cela n'a pas été le cas.

Pour ce qui est de la Scientologie, chez nous, elle n'est pas considérée comme une secte, mais une association. Suite à ses affiches, la position de la Mun de Renens a été de faire le moins de bruit possible, pour éviter de leur faire plus de pub et finalement d'accepter ses 4-5 affiches sur son territoire. Une bonne nouvelle néanmoins, la SGA a réussi à les obliger de mettre leur nom sur les affiches, pour éviter à la population de se faire piéger.

[Annexe 5, rapport du préavis 44-2008. Réponse à la motion et interpellation de Line Rouyet et consorts relatives à l'interdiction de la publicité en faveur du petit crédit.](#)

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Le projet pour répertorier les communautés religieuses a-t-il put être mis en place en 2012? Si oui qu'en est-il ?

Il a y lieu de préciser que les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public est régie par une loi. (LREEDP - loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public). Les communes sont uniquement tenues aux articles 21 à 24 de la LREEDP, à savoir notamment :

Art. 22 Mise à disposition des lieux de culte

Art. 23 Entretien des lieux de cultes

Art 24 Autres prestations en faveur des églises

Entretien des locaux de catéchismes y compris le chauffage

Rétribution des musiciens d'église et les concierges

Il existe un répertoire des communautés religieuses qui est annexé à ce rapport ainsi que le texte de loi (LREEDP) à titre d'informations.

Toutefois M. Clément explique qu'il visite régulièrement les nouvelles communautés religieuses pour leur expliquer les lois et les règles à suivre, mais surtout dans un souci de partenariat et de connaissance de part et d'autre.

[Annexes 6, liste des communautés Religieuse.](#)

Existe-t-il une loi Cantonale sur la définition de ce qu'est une secte ? Si oui la commune en tient-elle compte ? Si non la commune a-t-elle son avis sur le sujet ?

Il existe des textes de loi régité par le Canton pour être ou faire partie d'une communauté religieuse reconnue avec des règles spécifiques à suivre (cf. LREEDP), mais pas vraiment de textes clairs et précis sur les sectes. Finalement, sont des sectes, les communautés qui ne rentrent pas dans les critères élaborés par le Canton et/ou la Confédération.

Centre Technique Communal (Urbanisme et travaux)

Introduction

Renens se trouve à une période clé de son développement en conformité aux objectifs à plus large échelle d'un développement territorial plus durable qui vise à construire logements et activités à proximité des infrastructures de transports publics en zone déjà urbanisée. Le direction urbanisme-travaux et ses deux services répondent aux besoins de manière créative et engagée en suivant le programme de législature de la Municipalité qui met en avant la planification par projet (plans de quartier) et le renforcement des transports publics (bus, tram, interface de la gare) et la mobilité douce en partenariat avec le SDOL et les communes voisines.

Forces et Faiblesses 2012

Forces

Fierté d'avoir pu porter des projets à leur terme (Place du marché, square, rues adjacentes)

Motivation à participer à ces changements et à travailler dans ce contexte (planification urbanistique en augmentation, infrastructures souterraines, planification de la requalification de la gare et de l'arrivée du tram, et al)

Ambiance positive au CTC et climat de collaboration excellent entre les 4 services qui forment le CTC. Engagement important et loyauté de collaborateurs

Faiblesses

Augmentation des projets, tant dans le nombre que dans leur complexité avec de multiples partenaires.

Surcharge palpable alors que les chantiers ne font que commencer.

Comment l'information sur les débuts des chantiers est-elle diffusée auprès des citoyens rennais ?

L'information sur le début des chantiers est communiquée de la façon suivante : par le journal Renens infos, le Site Internet de Renens, Le site internet de PoOuest. Ainsi que par des « tous ménages » ciblés pour les habitants du quartier concerné.

Procédure judiciaire pour le chantier (rénovation des canalisations) à la gare : Quelles sont les conséquences de cette procédure sur le calendrier du chantier (retard ?) de la gare et quelles en sont les incidences financières ?

Un important retard 4-5 mois dû à un changement d'entreprise a fait que ces travaux se font au printemps 2013 au lieu de l'été 2012.

Les frais engendrés sont de l'ordre de 40'000 frs. Cela n'aura pas d'incidence sur les futurs travaux proprement dit de la Gare.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

« Zoom sur Malley Centre »

En ce qui concerne l'avenir du Théâtre Kléber- Meleau, même si son avenir sous la forme actuelle reste incertain, un projet existe, travaux ou reconstruction. Le bâtiment fait partie de l'ancienne Usine à Gaz, il est situé sur la commune de Renens, sur une parcelle appartenant à la Ville de Lausanne.

L'offre de logements de la Ville de Renens pour les étudiants – bien que conséquente - est-elle suffisante ?

La commune n'a pas de logements pour étudiants. Elle est en contact avec l'association FMEL (Fondation maison pour étudiants Lausanne). En ce qui concerne les appartements qui seront construits dans le projet de Renens-Croisée c'est une volonté du propriétaire 50 lits répartis dans plusieurs grands appartements.

L'ancienne cure du Premier Mai est occupée actuellement par des étudiants en attendant sa démolition, le contrat d'occupation est renouvelé de 3 mois en 3 mois. Ce sera la société SI les Pierrettes SA qui s'occupera des nouveaux bâtiments de cette parcelle.

Oppositions au chantier de Florissant :

Qu'en est-il pour 2012 ?

Le projet avance. En février 2008, les propriétaires fonciers ont présenté à la Municipalité une demande (la révision du Plan de quartier « Roche-Florissant » en vue de sa densification.) La Municipalité a répondu favorablement en fixant les orientations suivantes :

- la requalification des espaces publics et des cheminements piétons,
- la qualité architecturale et environnementale des constructions nouvelles et existantes,
- le soutien au Projet de la majorité des propriétaires du périmètre du plan de quartier,
- une démarche participative intégrant les usagers du projet.

En ce moment une pétition déposée par le GIF (groupe d'intérêt de Florissant) circule. Ceux-ci sont opposés au projet tel que présenté.

Où la Commune en est-elle concernant le remplacement des 250 luminaires ? Y-a-t-il un budget prévu ?

En 2012, il n'a y pas eu de travaux important effectués. Dans le rapport de gestion, il est fait mention de 250 luminaires à changer, il en reste actuellement plus que 244.

Le coût de changement d'un luminaire s'élève à environ 5000.- frs,(il s'agit d'un prix moyen, mais qui peut varier)cela concerne la fouille, la pose du mât, l'appareillage, l'ampoule, en gros.

Un budget de 1'600'000.-frs a été prévu, environ 3 à 400'000.- frs par an sont utilisés pour ce travail, ce qui veut dire qu'en 2016 tout devrait être effectué.

Parking Coop

Qu'en est-il du tarif de nuit ?

Nous avons reçu la réponse dans le sous la loupe no 7/2012-2013. Cette modification devrait encourager les usagers d'utiliser ce parking en dehors des heures d'ouvertures des magasins.

Charte des terrasses :

Quelles ont été les effets concrets ? Quel bilan ?

Qui est responsable des marquages de la surface des terrasses ? Et quels sont les critères d'attribution ?

La surface de la terrasse est mise gratuitement à disposition des « bistroquets ».

Pour pouvoir en bénéficier, les gérants d'établissement public doivent signer une charte où ils s'engagent à respecter leurs engagements.

Par exemple : avoir un mobilier urbain de même type, parasol sans pub, de respecter la surface mise à disposition (1.20 m. pour passage de piétons), la propreté de leur terrasse, le comportement de leur clients, etc.

L'autorisation d'ouverture d'une terrasse est donnée par la police du commerce. Le marquage est effectué par le service d'urbanisme.

Observation 2 : la Commission de Gestion souhaite que la Municipalité soit plus attentive et stricte sur tous les points de la chartre !

Réponse de la Municipalité : L'année 2012 représente une année de mise en route des règles concernant les terrasses. A l'occasion de l'ouverture 2013, les règles ont été à nouveau rappelées à tous les établissements concernés et le nécessaire sera fait pour qu'elles soient respectées.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Centre Technique Communal (Bâtiment et Environnement)

Introduction

Tous les employés qui ont participé à Festimixx ont été fortement heureux de cette manifestation, ce qui peut rendre le service fier de ce projet. La ville de Renens est aussi pionnière et innovatrice avec sa déchetterie mobile ce qui peut nous faire aussi « bomber le torse » qui a même été recopié.

Forces et Faiblesses 2012 Service Environnement et Maintenance

Forces

Parc Paudex
Terrain synthétique
Déneigement
Terrain multisports des Baumettes
Déchetteries mobiles
Organisation et compétences des collaborateurs

Faiblesses

Tergiversation autour du préavis « taxe poubelle »
Nettoyage / propreté en ville (manque de moyen mécanique)

Introduction

La fierté de ce service est incontestablement la compétence et l'implication des collaborateurs.

Forces et Faiblesses 2012 Service Bâtiments et Domaine

Forces

Rapport des bâtiments communaux (état, vénale, énergétique,...)
Réaménagement des locaux SPOP
Gestion énergétique des bâtiments
Qualité de l'accueil à la réception (2 employés + 1 stagiaire + 1 apprenti)

Faiblesses

Complexité administrative (ex : convention tl, optimisation des projets entre services,...)
Ressources humaines limitées (petites sections donc risques lors d'absences)
Budget entretien immeuble restreint (1^{er} service à être touché lors de coupe de budget)

Jardin familiaux :

Est-ce que les nouveaux propriétaires ont-ils eu une sensibilisation sur les pesticides/herbicides ?

Oui, en 2009 une brochure (pesticides/herbicides) a été créée et est distribuée lors de « l'arrivée » de chaque « jardinier », un rappel du règlement ainsi qu'une sensibilisation à l'écologie est effectuée lors de l'assemblée générale. Actuellement il y a 60 personnes en attente d'un jardin familial.

Places de parc :

Est-ce que la location des places de parc louées sur le territoire communal ne pourraient-elles pas être indexée au coût de la vie ? Frs 60.00 est un prix très bon marché ?

Jusqu'à 1996 Frs 50.00 - dès 1997 Frs 60.00

En 2010 une étude sur le coût des places de parc communales a été effectuée. Voilà les prix constatés : Employés communaux : Frs 60.00 Publiaz : Frs 70.00 SCHR : Frs 50.00

Avec une moyenne de Frs 72.00, une augmentation à Frs 80.00 a été décidée pour 101 places de parcs (les 7 restantes, au parc Frehner étant louées à Frs 100.00). Cependant lors d'une séance de Municipalité de 2011 l'augmentation élevée a été considérée comme illégale et donc AUCUNE augmentation n'a eu lieu.

Observation 3: la Commission de Gestion souhaite savoir sur quelle base légale on parle d'illégalité ?
Pour quelle raison l'augmentation légale n'a-t-elle pas été appliquée ?

Réponse de la Municipalité : Les loyers des places de parc sont absolument libres et ne sont pas soumis aux dispositions protectrices des articles 269-270 e du Code des Obligations comme les loyers des appartements par exemple.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Toutefois, le Tribunal des baux, dans un arrêt rendu en juin 2010, avait purement et simplement annulé la hausse qu'une gérance avait notifié aux locataires d'une place de parc couverte à Pully; le loyer subissant une augmentation de 30%.

En ce qui concerne les places de parc communales, d'une part, la hausse du loyer de Fr. 20.--/mois représentait une augmentation de 33.33%; cette dernière aurait pu être jugée abusive en cas de contestation par les locataires.

D'autre part, une augmentation linéaire de tous les baux des places de parc aurait pu être sujette à possible contestation car certains étaient entrés en vigueur il y a 15 ans, alors que d'autres ne l'étaient que depuis 1 an, voire moins. Dans ces conditions, cette hausse n'a pas été appliquée.

La Direction Bâtiments-Environnement va procéder à une nouvelle étude afin de déterminer à quelles conditions et dans quel délai une augmentation, dont l'ampleur devra être déterminée, pourrait être notifiée aux locataires tout en limitant au maximum les possibilités de contestation.

Chemin des sens :

Qui s'occupe de l'entretien ? Est-ce que la commune en a fait sa promotion ? Par exemple, au sein des écoles, comme la commission de gestion l'avait conseillé l'an dernier.

Le service EM s'occupe de l'entretien, cependant celui-ci se fait 2x/an mais pas en hiver. Aucune promotion n'a été faite jusqu'ici, étant donné que suite à une demande de la Municipalité une brochure va bientôt voir le jour englobant :

1. Refaire la nature en ville
2. Réponse à un postulat sur la biodiversité
3. Promotion chemin des sens

Suite à ça, des balades accompagnées avec M. Pierre Corajoud (auteur et éditeur de guides de balades pédestres) auront aussi lieu en 2013.

Déchets :

Que fait la commune pour endiguer le phénomène des incivilités liées aux déchets et mégots ? Est-ce que les balayeurs ne sont-ils pas trop peu face à l'ampleur du phénomène ?

Lors de Festimixx 5'000 « boîtes à dernière clope » à l'effigie de Renens et sa manifestation ont été distribuées et ont eu un certain succès. Actuellement une nouvelle directive 2013 a été distribuée au tenancier de bar/restaurant afin de bien informer ceux-ci qu'ils sont responsables des déchets laissés par leurs clients (cigarettes,...) et que c'est à eux de balayer/nettoyer.

Le Service EM est en train de préparer un rapport pour la Municipalité sur les mesures à prendre pour la maintenance et la propreté en ville de Renens. Ceci devient une priorité de législature.

Coulée verte : qu'en est-il ?

Celle-ci a été rebaptisée : Le sentier des Biondes. En 2012 une reprise de contact avec les propriétaires est faite.

Radiation alignement en 2012 – aspect technique

Discussions avec les propriétaires (garder les accords 2010)

Plan géomètre et servitude droit de passage

Rien n'est définitivement prêt et pourra être étudié lors de la gestion 2013. Un préavis sera déposé fin 2013.

Lors du rapport 2011 il nous avait été dit qu'il y avait des problèmes avec certains indicateurs de niveau de déchets dans les containers enterrés, ont-ils été réparés ?

La problématique a été résolue, le service n'a pas renouvelé son contrat pour les marqueurs de niveau ! Actuellement c'est le délégué au recyclage ou un employé de piquet (pour le WE) qui est responsable de faire le tour des containers enterrés afin de constater la limite maximale de remplissage puis celui-ci averti Véolia.

Il était aussi question de poser des grilles de protection pour les prises électrique sur la place du marché, qu'en est-il ?

Ces grilles ont été distribuées aux commerçants, c'est à eux, lors de leur arrivée de les mettre en place ; vu que celles-ci ne sont pas systématiquement mises. Un rappel va être fait. Jusqu'à maintenant il n'y a heureusement pas eu d'accident. Nous ignorons donc qui serait responsable (commerçant ou commune) en cas de soucis.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Remarque2 : la Commission de Gestion souhaite savoir qui est responsable en cas d'accident ? Existe-t-il un inventaire de l'attribution des grilles ?

Réponse de la Municipalité : Bien qu'en cas d'accident la commune pourrait se retourner contre les maraîchers qui ont ouvert la trappe sans avoir mis la grille de protection, il est évident que la responsabilité première incomberait au propriétaire de la place, soit la Commune.

Un inventaire exhaustif de la distribution des grilles de protection n'a pas été effectué lors de la distribution celles-ci.

Suite à la remarque de la Commission de gestion, une nouvelle distribution de grille de protection sera effectuée avant l'été 2013, avec une liste signée par les marchands.

Culture Jeunesse Sport

Introduction

Les questions écoles ne pourront pas être répondues, car les représentants ne pouvaient être présents.

VCEU 3: La Commission de Gestion demande pour son exercice 2013 que les directions des écoles soient représentées lors de la visite du dicastère.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité informe chaque année les directions scolaires de la date de la visite de la commission de gestion. Les directeurs font leur possible pour être présents mais sont soumis aux aléas d'autres séances, comme celles de la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Forces et Faiblesses 2012

Il a été remarqué qu'il y avait plus de forces que de faiblesse

Forces

Pour la législature, il avait été prévu que le dicastère se concentre et consolide les projets déjà élaborés, sans en concevoir de nouveaux.

Les différents projets qui ont été mis sur pied sont les suivants :

La course pédestre : elle a connu une augmentation de 30% entre 2011 et 2012, avec en particulier l'augmentation de la participation des enfants.

Cap sur l'Ouest : réalisation en collaboration avec les Communes avoisinantes.

Festimixx : 12'000 personnes sur 2 jours.

Le développement du secteur jeunesse fut optimal.

Ouverture du centre de documentation scolaire des Pépinières.

Projet des sociétés locales : un budget a été alloué pour ces sociétés. Par exemple, le concert des 100 ans du chœur Sainte Cécile a été en partie soutenu financièrement par la Commune.

Reconstitution du FAR.

Les chefs de services, les employés et les collaborateurs sont aussi une force. Il y a une bonne motivation du personnel et ils font bien leur travail. Mme Dedelley cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport les remercie formellement.

Faiblesses

Avoir dû prioriser des projets culturels, et de ce fait avoir dû remettre à plus tard des projets déjà élaborés.

Question des commissionnaires : Comment est-ce que vous percevez l'importance portée pour la culture au sein de la Municipalité au moment de l'élaboration du budget ?

La culture est « bien vue » au sein de la Municipalité. Il y a des projets qui sont plus ou moins chers. Il y a aussi certaines obligations telles que les projets d'écoles, etc. Mais c'est vrai que certains projets culturels passent à la trappe à cause de moyens et d'argent.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

La Municipalité devait, en 2012 nous donner les frais des autres services de l'Administration en ce qui concerne les camps scolaires d'Ondallaz ! Peut-on les avoir pour l'exercice 2012 ?

Voir le dicastère Finances

Collaboration avec l'ECAL :

Quelles nouvelles collaborations avec l'ECAL ont-elles été mises en place en 2012 ? Y a-t-il une personne au sein du service chargée d'établir et de développer les liens avec l'ECAL ?

Mme Dedelley développe et entretient certaines relations, en particulier avec des enseignants. L'Ecal est ouverte à une collaboration avec la commune. Les choses qui ont été faites en collaboration avec l'ECAL sont mentionnées dans le rapport de gestion. Il n'en demeure pas moins que cela reste un travail sur le long terme.

Toutefois, une « amélioration » de la collaboration entre les deux entités s'est fait sentir en 2012, par exemple avec les Design Days : l'ECAL a beaucoup plus participé que l'année précédente.

En 2013, d'autres projets sont à venir : une classe de design va présenter un travail portant sur les produits du terroir et les emballages de produits, sur la place du marché.

Question des commissionnaires : La Commune avait demandé la mise à disposition de la salle IKEA, est-ce que cela a été fait ?

Pas d'entrée en matière de la part de l'ECAL. D'ailleurs, il faut savoir qu'il y a beaucoup de demandes venant de tout le canton pour l'utilisation de ces salles, mais il n'y a pas d'entrée en matière.

Est-ce que la Saison Musicale a trouvé un « public » ?

Ce fut la première année que la Commune propose un programme sous cette forme-là. Il y avait en moyenne (sur l'ensemble des représentations) 50 spectateurs par soirée. Il faut en général attendre 3 ans pour faire un bilan au niveau du public.

C'est quelque chose qui va prendre du temps à être mis en marche, mais il y a une demande.

Question des commissionnaires : Comment est-ce que la publicité a été faite ?

Affichage, info carrefour, communiqué de presse, canaux plus ciblés tels que le Conservatoire, distribution de flyers à la fin de certains concerts classiques, etc.

Fonds Intercommunal :

Qu'a changé cette nouvelle convention pour notre Commune ?

Rien de changé pour la Commune, c'était uniquement un « toilettage ».

Autre Musée :

Pouvons-nous obtenir des détails sur la nouvelle organisation mise en place pour gérer le projet de ce musée ?

Un nouvel organigramme est à disposition de la Commission de gestion.

Michelle Dedelley est actuellement cheffe de ce projet. Avant il n'y avait pas d'organisation/organigramme précis, c'était entre autre Administration Générale (Marianne = Présidente du groupe) qui gérait. A un moment donné, il a fallu clarifier les rôles de chacun, car ils étaient un peu confus et les gens ne savaient forcément jusqu'où ils devaient aller dans leur travail.

On aurait pu penser que les travaux et le projet avaient pris du retard à cause des squatteurs, mais rien de changé au niveau du timing. Bien qu'il y a une certaine dégradation des locaux telle que des tags, la maison n'est pas « en trop mauvais état », car comme les gens y vivent, il y a un certain entretien des locaux (électricité, chauffage, etc.)

Comme il y a pas mal de rumeurs à propos de ce projet, la Municipalité prend note qu'il serait bien d'informer le Conseil Communal de son avancement.

[Annexe 7 organigramme](#)

Vœu 4 : La commission de gestion souhaite que la Municipalité informe régulièrement le Conseil Communal sur l'avancement du projet.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité informera régulièrement sur l'avancement du projet, par les canaux habituels destinés au Conseil communal.

Dîner Quizz :

Pourquoi n'y en a-t-il eu qu'un seul en 2012 ?

Deux raisons sont à évoquer pour comprendre qu'il n'y ait eu qu'un dîner quizz. Tout d'abord, la Commune souhaite que ça reste un outil « percutant » pour les adolescents, c'est pourquoi il est nécessaire de ne pas en faire trop par année (l'abondance risque d'annuler l'effet escompté).

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Et ensuite, l'organisation de cet évènement est lourde et demande du temps. Comme le service doit parfois faire des choix dans les projets, l'année passée, l'implication dans l'organisation de la pièce de théâtre intergénérationnelle n'a pas permis de faire plus de dîner quizz. De plus, l'année passée, l'un de ces dîners avait été organisé par le groupe coordination jeunesse.

M. Perelyguine nous explique les différentes étapes d'organisation :

- *Pan introduction* : Trouver une thématique d'actualité ; contacter des acteurs/professionnels de la prévention ; réfléchir sur les questions à poser aux jeunes (dialogue avec les associations) ; élaborer des questions et faire des tests préalables pour choisir une bonne formulation.
- *Pan organisation* : Trouver un lieu (restaurant) qui accueille l'évènement, avec des prix corrects et une rapidité du service.
- *Pan finance* : Trouver le financement nécessaire : autour de 1000.-, 1500.- → Faire une recherche de fond, soutenu par Lausanne région et la Commune.
- *Pan promotion* : Trouver 40 jeunes. La sélection des jeunes doit se faire de manière minutieuse car les organisateurs veulent trouver des jeunes qui puissent avoir ensuite un effet multiplicateur sur leurs pairs. Cela nécessite ainsi de trouver des jeunes étant touchés par le thème abordé. Des liens se font avec des responsables d'autres centres d'animations, le travailleur social de proximité, etc.

Cela prend environ 4 mois entre le démarrage et l'aboutissement du projet.

Il avait été pensé de faire un dîner quizz en collaboration avec Ecole l'année passée. Mais puisque il y eut plusieurs changements au niveau de la direction, cela a été difficile à faire. Ce dîner va par contre être mis sur pied durant le printemps 2013. Il sera introduit sous un autre nom, puisqu'il se passera durant la pause midi, dans l'enceinte de l'établissement scolaire.

Passeport vacances :

A quoi reliez-vous la baisse de fréquentation ?

Il y a une baisse générale de la fréquentation, aussi dans les autres Communes. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il y a beaucoup d'offre de loisir dans la région lausannoise.

La formule passeport vacances est en cours de réflexion, au niveau de la communication par exemple. Il y aura un effort à faire sur les langues aussi.

N'y aurait-il pas concurrence entre le passeport vacances et le centre aéré du CRA ?

M. Perelyguine ne pense pas qu'il y ait de concurrence. Ce sont des activités très différentes.

Il reconnaît qu'il y a un problème avec les enfants issus de la migration : il est difficile « d'atteindre » ces enfants, car il y a une difficulté d'accès à l'information, par le questionnaire à remplir sur internet ou à cause du fait qu'il faille accompagner les enfants aux activités, par exemple.

Sur la question de la suppression du passeport vacances, il nous dit que la Commune n'a aucun pouvoir au niveau décisionnel, puisque c'est une association extérieure qui organise ces activités.

Passe-passe:

Comment l'information s'est-elle faite, à part par la distribution de flyers dans les classes ?

La promotion a été faite avec l'orientation scolaire, les orientateurs sont allés dans les classes pour informer les élèves. L'information a aussi passé par Facebook et le travailleur social de proximité.

Au sein de l'administration Communale, il a été demandé aux employés s'il y avait des personnes intéressées à présenter leur métier.

Un groupe de travail a été mis sur place pour réfléchir sur cette activité.

Vols en avion :

Ont-ils été reconduits en 2012 ?

L'association des pilotes d'avion de Lausanne offre une fois par année des vols en avion à une association. En 2011, un pilote habitant Renens a appelé la Commune à cause d'un désistement de dernières minutes de « l'association de l'année ». C'est pourquoi la Commune de Renens a été choisie deux années de suite, mais c'est un hasard.

Lectures suivies :

Jusqu'à maintenant, avez-vous travaillé avec biblio média ? Si oui, allez-vous continuer ?

Mme Reiter responsable des bibliothèques publique et scolaire nous explique :

La bibliothèque n'a jamais travaillé avec biblio média, de plus, jusqu'en 2011, elle ne s'occupait pas de l'achat des lectures suivies. Mais dès 2012, les enseignants n'ont plus pu être remboursés par le canton pour les lectures suivies achetées via biblio média. Les bibliothèques ont donc répondu à ce besoin: on a demandé à la bibliothèque de constituer un fond de lectures suivies.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Les enseignants sont-ils consultés pour l'achat des lectures suivies ?

L'achat se fait en étant sûr que c'est une demande collective de la part des enseignants, car il faut que les livres soient utilisés sur le long terme. Les enseignants sont donc au premier rang en ce qui concerne le choix des livres. Pour le moment, il manque des lectures suivies pour certains niveaux scolaires. Mais avec les années, ils vont réussir à constituer un fond de livres qui réponde à toutes les attentes.

Bibliothèque du Léman :

Qu'a-t-il déjà été mis en place en 2012 pour améliorer la discipline lors des devoirs qui sont faits à la bibliothèque ?

Tout d'abord, une charte de la bibliothèque a été faite et rendue accessible à tous, mais en plus, elle a été distribuée à tous les utilisateurs. Elle fut très bien perçue, et même positive au niveau de la discipline.

Ensuite, il y a une restriction de max 6 élèves par table (car sinon, certains se mettaient à 10 sur une même table), les bibliothécaires sont attentives au niveau sonore et s'il n'est pas maintenu à un niveau raisonnable, les bibliothécaires interviennent. Si le non-respect de règles continue, elles peuvent exclure les élèves.

Question des commissionnaires : Est-ce qu'il n'y a pas possibilité de changer ces tables de place ?

Il y a actuellement une réflexion en cours concernant cette situation. Elle rentre aussi dans la réflexion de la Commune de reprendre l'organisation des devoirs surveillés, car actuellement c'est un mandat de prestation à Ecole. Mais Mme Reiter espère qu'avec le temps, les élèves vont prendre l'habitude d'être tranquille quand ils vont à la bibliothèque faire leurs devoirs et que cela va rentrer dans les mœurs.

Pourquoi ne peut-on pas accéder à l'espace ordinateur ?

Cet endroit nommé « coin pédagogique » est géré par le canton et par le doyen secondaire. Quand les jeunes vont là-bas, ils sont accompagnés de leur prof. Les élèves viennent là pour apprendre à faire des recherches documentaires. C'est pourquoi il n'est pas accessible au public.

Cet espace est peu occupé pour le moment, car il a été installé récemment (en 2011). La communication se fait petit à petit. On souhaite un travail de partenariat avec les enseignants.

Cette espace de travail fait partie des outils qui définissent une bibliothèque scolaire.

Remarque 3: Il serait bien de mettre un panneau explicatif des raisons de la non accessibilité de cette espace au sein de la bibliothèque afin que le publique soit informé.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité a pris note de cette suggestion et un panneau a dès lors été installé.

Sport:

La Commission de gestion demande un compte rendu des clubs sportifs de la Commune visible dans le rapport de gestion de la Municipalité.

La Municipale a entendu la demande de la Commission de gestion. Elle souhaite quand même préciser que les associations sportives restent des entités indépendantes, les bilans de chaque club sont à voir aux assemblées annuelles de ceux-ci.

Qu'est-ce qui a été entrepris durant l'année 2012 pour le sport, à part la course pédestre et Cap sur l'Ouest ?

Le sport est un domaine transversal, il se retrouve dans Ecole et dans le secteur jeunesse. L'activité sportive est effectivement l'évènement de la course pédestre, seule course sportive organisée entièrement par une Commune.

Au niveau des écoles, il y eut un gros effort pour le primaire : les sports facultatifs, les joutes sportives et les cours complémentaires de natation pour les 4^{èmes}. Les joutes ont permis aussi d'inciter les enfants à découvrir d'autres sports et ainsi de les diriger vers des clubs.

Au niveau du secteur jeunesse : amélioration de l'infrastructure – terrain synthétique → les classes vont pouvoir l'utiliser, augmentation des jours d'ouverture pour les salles de gym.

La Commune aide certains clubs sportifs pour des activités spécifiques et ponctuelles.

Réflexion d'un des commissionnaires : Si nous avons plus d'info sur les clubs sportifs, peut-être que le Conseil Communal serait plus sensible concernant la construction des salles de sport. Par exemple, les salles de sport du Léman ne sont pas aux normes de certaines compétitions sportives ; mais si le Conseil Communal avait été plus au courant de ce qui se fait dans ce milieu, ce problème aurait peut-être pu être évité.

Serait-il possible de rendre les clubs sportifs plus visibles sur le site internet (par exemple en ajoutant un onglet spécial sport) ? Sinon, pourquoi ?

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Le service y a répondu favorablement.

Devoirs surveillés:

Les personnes donnant les devoirs surveillés ont-elles un cahier des charges ? Si oui peut-on l'avoir ?

Oui, il y a un cahier des charges. Pour le niveau primaire, mais ce n'est pas vraiment un cahier des charges en bonne et due forme. Il nous est dit que ce n'est pas très utile de nous donner celui pour le niveau secondaire, car dès la rentrée prochaine, les devoirs surveillés au secondaire vont changer de formule.

Ce qu'il nous ait dit c'est qu'actuellement les établissements scolaires organisent comme ils le souhaitent les devoirs surveillés, puisque c'est un mandat de prestation donné à Ecole, par la Commune. Ce sont les doyens qui engagent les surveillants, mais c'est la Commune qui fait les contrats.

La Commune souhaite reprendre cette tâche des devoirs surveillés, car elle souhaite une meilleure qualité : elle ne veut pas simplement une surveillance des devoirs mais plutôt un accompagnement des devoirs où les surveillants aident les élèves en cas de difficulté. Avec, par exemple, une petite formation pour les surveillants en début d'année scolaire.

Cahier des charges

- La prise en charge des élèves
- Le contrôle des présences
- L'effectif du groupe
- La discipline
- L'absence du responsable de devoirs surveillés

Transport scolaire :

Où sont placés les 14 élèves de classe D ?

Comme ils habitent dans toute la Commune et que ce sont des primaires, il y a un transport. Les élèves des classes D sont en classés aux Pépinières et au Censuy, en plus du Village

Qui fait partie du « groupe santé » ? Pourquoi le « groupe de santé » ne figure-t-il pas dans le secondaire ?

Le groupe santé est appelé PSPS au secondaire. Ce sont les mêmes personnes.

Matas : Y a-t-il un encadrement prévu après les 3 à 6 mois possibles ?

Oui, il y a un encadrement, à travers les enseignants des classes que les élèves réintègrent, ce sont eux qui décident et proposent les suites à donner.

Permanence devoirs:

Pourquoi n'y a-t-il plus qu'une permanence pour les mathématiques, en 2012, alors qu'avant il y avait aussi le français et l'allemand ?

Il y a un manque de demande, pas suffisamment d'élèves.

Est-ce que les élèves savent qu'ils peuvent faire la demande ?

Oui ils le savent par leur enseignant.

Est-ce que ce sont les élèves qui font la demande ou est-ce que ce sont les enseignants qui évaluent les besoins ?

Les élèves font la demande sur les conseils insistants de leur enseignant, qui en informe également les parents.

Quel est le nombre minimum d'élèves pour qu'un cours ait bien lieu ?

Une permanence a lieu avec minimum 4 élèves, cela arrive également qu'elle se fasse avec seulement deux élèves.

A par le Dîner Quizz, qu'est-ce qui a été mis en place pour la prévention des toxicomanies ?

Rien de spécifique n'a été entrepris sur ce sujet. De plus, la toxicomanie dure (héroïne, cocaïne, ...) n'est pas forcément un sujet qui touche les jeunes. Mais d'autres addictions telles que la cigarette et l'alcool sont traitées notamment par le biais du travailleur social de proximité avec les jeunes au quotidien.

Observation 4 : comme chaque année, la Commission de Gestion souhaite qu'il soit entrepris plus de choses concernant la prévention des addictions.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité est sensible aux questions de prévention et organise depuis plusieurs années des actions de prévention des addictions à l'égard des

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

jeunes. La fréquence des projets en la matière dépend toutefois des ressources à disposition et des thématiques en lien avec la politique de la jeunesse et en particulier le mode de participation pour-par-avec les jeunes.

Sécurité publique – Informatique – Service de la population

Forces et Faiblesses 2012

Une meilleure police de proximité qui est en constante évolution. Le nouvel Etat-major planche sur une meilleure présence sur le terrain avec l'engagement de policiers. L'introduction de la LOPV qui a provoqué un grand chamboulement pour l'organisation interne, mais qui est très positif pour la population avec des nouvelles prestations offertes telles que le dépôt de plaintes pour vol simple qui avant était pris seulement par la gendarmerie.

Y a-t-il eu une augmentation des postes ?

Oui à cause de la LOPV (Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise) qui édicte un nombre spécifique de policiers, ce qui reste très difficile car il y a peu de ressources. La PolOuest investit dans la formation de jeunes policiers. Pour cette année 7 jeunes commencent la formation à Savatan (pour déjà essayer de garder le bon nombre d'agents, suivant les départs (retraites)). C'est la PolOuest qui engage et qui envoie à l'école durant 1 année (avec des stages).

Et comment pallier à ceux qui ont moins bien été ?

Il y a toujours un manque de visibilité des policiers sur le terrain, d'où le besoin d'augmenter les effectifs sur lequel le nouvel Etat-major travaille. Cette réflexion devrait permettre en premier lieu de répondre à la forte attente des communes en matière de proximité, de favoriser une certaine souplesse opérationnelle, mais aussi de faire face aux défis sécuritaires actuels et futurs.

Répondant technique et politique :

Quelles sont les fonctions du répondant technique et du répondant politique de la PolOuest ? Selon ce qu'on peut comprendre du rapport de Gestion 2012, est-ce bien juste qu'il n'y a plus qu'un répondant technique de la PolOuest et plus de chef de service pour la section de la Police de Renens ? Si c'est bien correct, pourquoi ce changement ? Quelle incidence pour notre Commune ?

Depuis juillet 2011, c'est toujours Monsieur Hautle. Pour des raisons historiques, puisque le précédent et premier commandant avait été nommé à Renens et depuis son départ, on a aboli les répondants politiques. M. Golaz est très satisfait de sa collaboration avec M. Hautle comme répondant, car il est efficace, fiable et apprécié par ses collègues. Il apprécie tout particulièrement sa bonne communication avec un meilleur accès à l'information. M. Hautle rappelle qu'il fonctionne comme un chef de service et rencontre le secrétaire municipal tous les lundis matins pour discuter de la séance de Municipalité du vendredi, par exemple. Il participe aux séances internes à la ville, telle que la COMUT, et fait partie de l'observatoire de la sécurité. Les dossiers politiques sont toujours supervisés par le Commandant.

Comité de Direction et Conseil intercommunal : Il est fait mention qu'un certain nombre de décisions ont été prises, quelles sont-elles ? Quelles incidences ont ces décisions pour la Commune de Renens ?

Bien entendu qu'il y a des incidences pour Renens et les communes de l'Ouest. Si une décision doit être prise pour Renens, elle est discutée avec le chef de service (répondant communal) M. Hautle, comme par exemple pour les macarons. En gros, il est décidé des achats de matériel, l'engagement d'agents, etc. Pour ce qui est des grosses décisions comme le déménagement ou les comptes, la demande est faite au Conseil Intercommunal.

Pourquoi n'y-a-t-il pas de rapport sur les activités de la délégation de Renens à la PolOuest ?

Il s'agit de la partie concernant Renens qui se trouve dans le rapport de gestion de la PolOuest qui est sorti, mais non validé donc pas encore soumis au vote du Conseil Intercommunal. La prochaine AG est fixée au 22 mai et ensuite, après vote, le rapport de gestion de la PolOuest sera accessible sur le site internet.

Vœu 5 : pour les Conseillers Communaux : au vu de l'importance du sujet, la Commission de Gestion souhaite être régulièrement tenue au courant lors du Conseil Communal, par les représentants de notre Commune au sein de la PolOuest.

Réponse de la Municipalité : Ce vœu sera aussi transmis au Bureau du Conseil, de manière à ce que les représentants du Conseil communal dans les organes de la PolOuest informent le Conseil. De son côté, la Municipalité veillera à informer le Conseil communal dans le cadre de ses communiqués sur les séances ou des faits importants concernant la PolOuest.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Est-ce que les parrains-marraines des CFF ont dû intervenir sur des situations particulières ? Ont-ils dû faire appel à la Police ?

Petit rappel sur leur mission qui est avant tout de prévenir les éventuels débordements et actes d'incivilité. Ils ont 2 horaires de mandat, un premier de 16h à 19h et un 2ème de 19h à 22h. En cas de débordement qui dépasse leur compétence, ils peuvent appeler la police ferroviaire, mais cela peut arriver que l'appel arrive à la PolOuest. Elle intervient si les débordements sortent du territoire des CFF ou alors c'est la police ferroviaire qui demande à la PolOuest de se déplacer car ses proches agents sont trop loin, vu qu'ils couvrent tout le territoire romand. MM. Golaz et Hautle précisent qu'ils rencontrent les parrains-marraines de la gare toutes les 6 semaines (comité de pilotage) pour partager et débriefer lors d'une séance.

Pourquoi cette tranche horaire ?

Elle correspond à des moments plus délicats de la journée, mais surtout plus opportun pour avoir un effet préventif. Après 22h, on ne peut plus parler de prévention.

Est-ce que des Sécuritas ont été engagés pour le contrôle des places de stationnement ?

Non, c'est clairement la PolOuest qui couvre tout le domaine public. La surveillance des parcs privés communaux de l'administration communale, Frehner et du Censuy a été confiée à la POL. Cette prestation payante pourrait être reprise par une entreprise de sécurité privée. La surveillance des parkings situés sur le domaine public est de la compétence de police.

Y a-t-il des policiers assistants la nuit pour le parking « sauvage » ?

Non, les policiers assistants travaillent majoritairement la journée (par rapport aux macarons par exemple), mais les horaires peuvent commencer très tôt pour contrôler les horodateurs qui commencent à 7h et finir après 19h. Ils sont exceptionnellement appelés lors de manifestations tard le soir, comme une sortie de match de hockey.

Y a-t-il des contrôles le dimanche et le soir ?

Oui, mais moins car l'effectif est réduit.

Y a-t-il des patrouilleurs scolaires ? Si oui, combien ? Où interviennent-ils et comment se fait le choix des endroits ?

Il y a 3 patrouilleuses scolaires qui se situent au bout du chemin de Silo. A l'époque des travaux de l'école de Florissant, elles avaient placées pour faire traverser les élèves qui avaient été temporairement déplacés à Prilly. Une analyse avait été faite pour choisir les endroits les plus dangereux. Une nouvelle analyse du territoire est en cours pour définir les emplacements plus propice à la présence de patrouilleur/patrouilleuse scolaire. Il faut savoir qu'ils/elles sont engagés par la commune, mais formés par la PolOuest.

Les statistiques sur les activités de la subdivision Prévention et Partenariats ont évolué depuis l'année passée : peut-on avoir des explications sur ces changements ?

M. Hautle responsable de la division explique que les tâches ont augmenté (4,9% en 2012 pour 1% en 2011) suite au travail de préparation à l'arrivée éventuelle des gitans avec analyse du pourquoi, comment ils viennent ou viendraient chez nous. Cap sur l'Ouest aussi a sollicité beaucoup d'heures de préparation, pendant et après la manifestation.

Rentrée scolaire et prévention : Est-ce que les agents de police expliquent aux élèves, lors des séances d'information routières, comment traverser dans les zones 30 ?

Les passages piétons aux abords des écoles ont été maintenus pour des raisons évidentes de sécurité. La traversée de la route est enseignée dès la 1^{ère} enfantine et les élèves reçoivent un sautoir. Les policiers encouragent les enfants à emprunter les passages à piétons quand il y en a, mais expliquent tout de même les règles de sécurité lorsqu'il n'y a pas, qui sont finalement les mêmes. Lorsque les enfants grandissent, les techniques changent. Par exemple, les élèves doivent estimer la vitesse d'un véhicule qui roule et ensuite jeu de rôle est effectué. A l'aide d'un mannequin, les policiers font une démonstration d'accident de la route ce qui a le mérite d'être marquant. Ceci s'appelle la technique Merle Blanc, campagne mise en place par l'ACS.

Combien de macarons ont-ils été vendus en 2012 ? Ce système de macarons a-t-il permis de répondre aux problèmes de stationnement durant la journée ?

Il y a eu 479 vendus en 2012 (216 pour le secteur A, 55 pour le secteur B, 71 pour le secteur C, 117 pour le secteur D et 20 pour le secteur E) C'est mieux que l'année précédente, mais ce n'est apparemment pas le résultat escompté. Il semble que le but premier était d'éviter les voitures/camions tampons stationnent à la journée sur le territoire rennais, ce qui est réussi.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

La CoGest souhaiterait avoir un bilan sur les zones 30 : Par exemple, y-a-t-il moins d'accidents dans ces zones 30 ? Et qu'en est-il des zones 20, zones de rencontre ?

Difficile d'y répondre bien qu'il existe des statistiques dans le rapport de gestion de la PolOuest, mais par commune et non pas par zone. M. Hautle va voir s'il peut extraire un chiffre, mais cela reste très incertain. Idem pour les zones 20.

Question générale pour PolOuest :

Dans le cadre de la police coordonnée vaudoise entrée en vigueur en 2012 (par la LOPV), des cours sur les « aspects sécuritaires destinés aux autorités politiques et cadres des administrations » ont été mis en place.

Qui sont les personnes qui ont suivi ces cours ?

Seule une personne a suivi ce cours, M. Mühlethaler, Municipal de Crissier. Monsieur Golaz aimerait suivre le cours, ce qui est difficile concilier avec sa vie de député au Grand Conseil.

Est-ce uniquement concernant la PolOuest ou est-ce aussi concernant la Commune ?

Qu'est-ce qui en est ressorti ?

C'est pour toutes les communes.

Remarque 4 : la Commission de Gestion se demande si ce cours ne pourrait pas être proposé au chef de service ou à un autre cadre administratif afin que notre commune ait une personne qui puisse en bénéficier.

Réponse de la Municipalité : Ce cours bien que spécifique à la PolOuest est, il est vrai, ouvert à d'autres personnes. Néanmoins, les Chef-fe-s de service de l'Administration vont suivre le plus possible de cours mais dans des domaines liés à leur fonction.

Qu'en est-il de la fusion des pompiers de la Commune de Renens avec les communes environnantes suite à la réorganisation par l'ECA ?

C'est la loi sur les SDIS qui édicte l'obligation de fusionner. Un préavis arrivera cet automne.

Combien de tests d'alcoolémie sur Renens en 2012 ?

76 cas dénoncés. Les cas dénoncés sont ceux qui dépassent le 0,8. Ce qui entraîne une procédure judiciaire. A moins, il n'y a pas de dénonciation.

Informatique et Population

Forces et Faiblesses 2012 service Informatique

Forces

Bonne connaissance du métier, accès à la formation continue, bonnes relations avec les fournisseurs et capacité à gérer plusieurs projets en parallèle.

Faiblesses

La technologie avance à grand pas ce qui déstabilise certains collaborateurs. Locaux techniques sont inadaptés, mais dès le départ de PolOuest, le centre de calcul sera aménagé en sous-sol. Plus efficace en terme de chaleur (moins chaud que sous les toits) et plus grande charge au sol (Limite actuelle 200-300 kg au m² contre 500 kg au m² nécessaires). La communication demeure encore un point faible. Cependant il a été mis en place des séances régulières pour les collaborateurs du SIR ainsi que le blog mensuel pour informer l'ensemble des utilisateurs sur les nouveautés.

Forces et Faiblesses 2012 Service Population

Forces

Un mélange de compétences et de potentiel entre les collaborateurs avec un équilibrage du nombre d'hommes et de femmes. Bon suivi des nouvelles lois et règlements provenant du Canton ou de la Confédération ainsi que leur mise en application. Nouveaux guichets.

Faiblesses

La difficulté à trouver des cours adaptés aux besoins du moment. L'accès aux guichets situés au 1^{er} étage d'un immeuble sans ascenseur ne présente pas la meilleure image de la Ville, mais un projet est en cours ...

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Organigramme:

Dans le rapport 2012, sous "service informatique", l'appellation « régionale » était inscrite, or cela n'y apparaît plus dans celui de 2012.

Pour quelles raisons ?

Le SIR n'est plus régional depuis 2006 lors de la résiliation des conventions par Crissier et Ecublens. Le SIR est devenu davantage un service communal et ceci quand bien même des prestations ont été offertes à des partenaires-clients. Après le départ d'Ecublens en 2010 puis de la PoOuest en 2014, M. Fontanellaz a décidé de l'enlever du titre puisqu'il n'y a plus lieu d'être.

Est-ce le signe d'un changement d'organisation du service ?

Aucunement

La Commission a demandé un décompte des répartitions des photocopies par dicastères pour le rapport 2012, nous ne l'avons pas trouvé dans ce rapport, qu'en est-il ?

Service	Nbr	Couleur	N&B
AdmGen	5	66'633	272'193
Finances	2	10'845	106'325
SPOP	2	15'182	107'293
SIR	1	4'418	5'729
RH	2	7'192	57'464
CTC	5	48'704	131'785
CJS	9	50'525	96'166
SDIS	1	3'961	22'037
SecSoc	11	27'792	201'810
Totaux	38	235'252	1'000'802

Aucune trace de cette demande au SIR car la réponse orale de l'année dernière avait été qu'il était très difficile de faire un tel tableau, mais l'effort a été fourni.

Est-ce que les pourparlers entre les SIR et la PoOuest concernant leur emplacement informatique sont maintenus ?

Aucune décision n'a été prise en 2012, mais en janvier 2013. La PoOuest a expliqué ses besoins par rapport à la LOPV et elle se doit d'avoir un centre de calcul dans son bâtiment donc dans ses nouveaux futurs locaux de Prilly. Par ailleurs, des synergies ont été trouvées avec le Service informatique de la Commune de Prilly au niveau des connexions fibres optiques ainsi qu'à l'hébergement mutuel des centres de calcul de secours. De plus, pour des raisons de géographie, il semblait naturel que PoOuest se tourne vers le Service informatique de Prilly pour les prestations de support aux utilisateurs. Toutefois, les prestations offertes par le service Finances continueront à se faire depuis les serveurs de la commune de Renens. Une nouvelle convention est en cours de rédaction.

Quels sont les risques de « perdre » l'informatique de la PoOuest ? (perdre un collaborateur par exemple)

Renens perd totalement l'informatique de PoOuest. Le service n'a jamais eu besoin d'engager un collaborateur que pour la gestion de la PoOuest, mais pour l'augmentation constante du domaine informatique. Mais le partenariat continu comme pour le service du feu qui va venir s'affilier ainsi que le SDOL.

Où en est le déménagement du centre de calcul informatique ?

C'est en cours. Le matériel a été commandé fin 2012 et livré début 2013.

Photocopies couleurs :

Qu'est-ce qui a été mis en place pour sensibiliser les collaborateurs à utiliser les photocopies couleurs « à bon escient » ?

Le SIR fait des contrôles pour que les photocopieurs soient par défaut en noir. Lorsqu'il fait une intervention chez un collaborateur, il vérifie aussi que l'imprimante soit par défaut en noir. Ponctuellement, notamment dans le blog informatique ou par mail, il est rappelé aux utilisateurs de se poser la question quant à la pertinence de la couleur. Une stabilisation des copies peut être constatée, même si l'idéal serait de lire directement via l'écran.

Peut-on avoir plus d'information sur les diverses formations suivies par le personnel informatique ? N'ayant pas de formation informatique, les Commissaires trouvent un peu difficile de comprendre à quoi les formations continues font référence. (virtualisation des serveurs, etc.)

L'informatique utilise un certain nombre de produits dans son travail quotidien. Ces produits évoluent en permanence et il est nécessaire de dispenser une formation correspondant aux nouvelles fonctionnalités ; sans quoi l'utilisation des logiciels serait inefficace. Les cours mentionnés concernent les produits suivants :

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

1. VmView : solution de virtualisation des pc. Principe selon lequel l'utilisateur ne possède plus qu'un écran-clavier-souris lui permettant d'accéder à un espace se trouvant dans le centre de calcul.
2. ThinApp : solution permettant de virtualiser une application. Du coup, cette dernière peut être mise à disposition des utilisateurs ayant droit sans qu'il soit nécessaire de l'installer sur les postes des utilisateurs.
3. EasyVista : application pour la gestion de l'informatique (inventaires, incidents, demandes, délais, statistiques, etc.) dans le respect des bonnes pratiques informatiques (ITIL). Nouvelles fonctionnalités apportées dans la version 2012.

Ce sont les consultants de ces nouveaux logiciels qui viennent expliquer leur fonctionnement aux collaborateurs du SIR sous forme de formation continue.

Contrôle des résidences secondaires :

Est-ce que la Commune a continué à faire des contrôles ?

Oui le contrôle se fait régulièrement, comme à l'échéance du permis de séjour où le SPOP profite pour vérifier la véracité de la résidence secondaire avant de délivrer le nouveau permis. Ensuite, le SPOP transmet les informations au service des Finances.

La CoGest est heureuse de constater que le rapport de gestion pour 2012 contient l'information sur les flux de la population et les destinations des personnes partant de la Commune et sur les changements d'adresse au sein de la Commune qui avait été demandé l'année passée.

Sécurité Sociale

Introduction

M. Rouyet nous présente Mme Calame nouvelle cheffe de service depuis le 1er septembre 2012.

Forces et Faiblesses 2012

Forces

L'entraide durant la période de transition.

La mise en place de la nouvelle cheffe de service.

Le Préavis n° 26-2012 « Cautionnement communal en faveur de la Société coopérative Logacop (PQ34 La Croisée), subventionnement communal de 48 logements (aide à la pierre), location de l'école, achat de parts sociales de la Société coopérative Logacop ».

La formation pour les aîné-e-s: préparation à la retraite. Retour très positif des participants, beaucoup de demandes. Sera reconduite.

L'organisation des fêtes (enfants, aînés,..).

La formation en communication interculturelle pour les concierges

Faiblesses

Longue liste d'attente pour l'accueil pré- et parascolaire.

Manque de moyens financiers pour mettre davantage de lieux d'accueil au service des familles.

Organigramme :

Dans le rapport 2011, il était mentionné qu'il y avait la réception des prestations liées à l'emploi, cela n'y apparaît plus dans celui de 2012 :

Pour quelles raisons ?

Est-ce significatif d'un changement d'organisation du service ?

Le seul lien entre l'emploi et le service de la Sécurité sociale était la remise d'attestation de domicile pour les chômeurs (service gratuit sur demande de l'ORP). Depuis 2012 ces personnes sont dirigées au SPOP, service qui a les compétences et les outils pour répondre à ces demandes (toujours gratuit pour les chômeurs). De ce fait il n'y plus de raison d'avoir un point emploi dans l'organigramme.

Participation pour les abonnements TL :

Qui en sont les bénéficiaires ? A quelle hauteur la commune y participe ?

Ce sont 90 personnes au bénéfice des prestations complémentaires qui reçoivent 10.-frs par mois sur présentation d'un justificatif (abonnement de transport). En 2012 cette prestation s'est élevée à 9'870. -frs.

Garderies :

Quelles sont les critères de priorités pour les enfants en attente ? Sont-ils respectés ? Combien d'enfants sont-ils en liste d'attente ?

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Des critères de priorités ont été mis en place par le réseau d'accueil de jour, ceux-ci respectent la LAJE.

1. Domicile et emploi dans le réseau

2. Domicile dans le réseau

3. Emploi dans une entreprise du réseau.

Entre autres, le réseau favorise aussi les fratries. Les dates d'inscription ainsi que les jours disponibles qui correspondent aux demandes. 27 paramètres sont pris en compte.

En janvier 2013 il y avait 454 enfants sur la liste d'attente. En avril 2013, 530 enfants dont 28 places APEMS.

Observation 5 : La Commission de Gestion demande à la Municipalité de faire une priorité de ces enfants et parents qui cherchent une place d'accueil. Ceci permettra aux parents de reprendre une activité professionnelle et aux enfants d'avoir un bon encadrement, grâce aux structures d'accueil.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité est consciente des besoins des familles et relève que l'effort des communes en matière d'accueil de jour des enfants se situe à trois niveaux: contribution ordinaire de Fr. 5.— par habitant, participation en tant qu'employeur et subventionnement pour les habitants ayant des revenus modestes. La création de nouvelles places engendre des coûts non négligeables et les projets doivent être appréciés en fonction des possibilités financières. Un projet de plan de développement des places d'accueil a été présenté et discuté avec la Municipalité en séance spéciale le 23 janvier 2013 afin de poser les besoins en fonction des nouveaux chantiers urbains. Par ailleurs, à la rentrée d'août 2013, 5 nouvelles places seront ouvertes au Foyer Ste-Famille, conformément au préavis 109-2011, et 8 places seront ouvertes dans les APEMS pour atteindre l'effectif maximal autorisé.

L'accueil familial :

En 2012, l'accueil familiale de jour était de 166 places pour Renens, avec la collaboration avec Crissier, il n'y a que 34 places supplémentaire, pourquoi si peu ?

Les accueillantes en milieu familial ont une autorisation de recevoir un certain nombre d'enfants mais les accueillantes ne reçoivent pas forcément le nombre total autorisé. Il y a moins d'accueillantes à Crissier; la population est différente et Renens effectue des appels d'offres pour les accueillantes familiales.

Accueillante en milieu familial :

Ont-elles un cahier des charges ? Si oui, quel est-il ?

Il n'y a pas de cahier des charges. Les accueillantes ont un contrat qui stipule le cadre de leur activité et reçoivent les directives du réseau qui sont basées sur les recommandations de l'OAJE. (Office de l'accueil de jour des enfants)

APEMS :

Quelques mois après le passage de la structure d'accueil de type "réfectoire" du 24-Janvier à une structure de type APEMS, il a été question au Conseil communal des nouveaux tarifs jugés trop élevés de l'APEMS pour les repas de midi et d'un éventuel réfectoire qui pourrait être aménagé au Collège de Verdeaux au moment de sa rénovation. En avez-vous déjà discuté et des décisions ? Ont-elles été prises sur cette question en 2012?

Des discussions ont été menées sur la création de réfectoire (tarif inférieur, moins de personnels d'encadrement), surtout au sud. Un projet est proposé dans le cadre du préavis du collège du Censuy.

Les barèmes de tarifs seront revus dans le projet RDU (revenu déterminant unifié) en 2013 pour une réflexion et un aboutissement en 2014.

Partenaires aînés :

Qui fait partir de ce réseau ?

AVIVO Vaud, AVIVO-section Renens et environs, Pro Senectute (permanence sociale de Renens), Apremadol, CMS de Renens Nord-Crissier, CMS de Renens Sud, référente des appartements protégés des Baumettes, EMS des Baumettes, EMS la Méridienne, EMS les Novalles, EMS l'Oriel, Club des Aînés de Chavannes-Ecublens-Renens, Groupement de gymnastique du 3ème âge, association les Rayons de soleil, association des Aînés de Malley, Club des Aînés de Florissant, la paroisse protestante, la paroisse catholique. Le groupe Partenaires aînés se réunit 2 fois par année.

Bons transports :

Y-a-t-il une différence dans le nombre de bons donnés entre ceux du loisir et ceux du transport médical ?

La différence dans le nombre de bon reflète les besoins de la population. Une personne peut recevoir jusqu'à 96 bons par année. Selon les besoins ils sont donnés par mois ou par année. Ces bons sont délivrés sur recommandation

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

du CMS ou du médecin. Pour les personnes au bénéfice des PC la commune donne des bons que pour les courses loisirs; les courses médicales sont remboursées par l'assurance.

Places aux histoires :

Peut-on avoir un bilan de « places aux histoires » ? Qui lit ces histoires ?

C'est l'association Osons les livres qui a mis en place ce projet. Les lectures s'effectuent par les animatrices et les personnes qui participent à l'animation.

Bilan très positif. Malheureusement l'association Osons les livres ne reconduira pas cette animation à Renens. Le service de la Sécurité sociale souhaite relancer ce projet.

Communication interculturelle :

Combien y-a-t-il eu de participants ?

11 concierges ont participé à cette formation. Renens est fier de la mise en place de cette formation. En 2013 Lausanne mettra en place ce projet sur le modèle de Renens.

Carrés Musulmans :

Peut-on avoir plus de renseignements sur le rapport sur les carrés Musulmans ?

Ce rapport traite des demandes éventuelles des familles pour orienter le corps du défunt en direction de la Mecque. A Renens il n'y a eu aucune demande. La réflexion est venue suite aux demandes faites dans d'autres villes. Le but est de pouvoir anticiper les demandes.

CISE :

Avec « son groupe de travail Ecole s'est penché sur la question et a rédigé un courrier à la Municipalité », de quoi s'agit-il ?

Le courrier demandait des salles plus modernes et des disponibilités le week-end pour les cours de langues étrangères.

Appartements subventionnés :

Au sein de votre dicastère, une personne est responsable, entre autres tâches, de gérer les appartements subventionnés de la Ville de Renens. Pourrions-nous savoir quelles sont exactement les tâches de cette personne dans ce domaine-là ?

M. Frédéric Hubleur est Responsable de l'Office du logement. Il reçoit les demandes d'inscription pour un logement subventionné (pré-inscriptions). Il contrôle si la personne répond aux critères mis en place récemment (habitant la commune depuis 3 ans au moins, et/ou travaillant dans la commune depuis 5 ans au moins, revenu, etc.). Les gérances l'informent lorsqu'un appartement se libère. A son tour il informe les personnes correspondant aux critères et à la grandeur de l'appartement et leur envoie le formulaire. Si la personne a des difficultés pour remplir le formulaire elle peut faire appel à M. Hubleur. Le Service n'a aucun droit sur le choix du candidat. C'est la gérance qui choisit.

Appartements de secours :

Comment se fait-il que les mêmes locataires puissent y rester plusieurs années de suite ?

Ne devrait-on pas changer l'appellation de ces appartements, puisqu'ils sont occupés par les mêmes personnes depuis plusieurs années ?

Y-a-t-il un suivi pour les aider à trouver un nouveau logement ?

Qui définit l'urgence et/ou le degré d'urgence ?

Combien y a-t-il eu de cas d'urgence en 2012 ?

Comment a-t-on pu répondre aux autres cas d'urgence ?

Le bail des appartements de secours se renouvelle tous les 3 ou 6 mois. Il est souvent renouvelé car les personnes ne trouvent pas d'autre logement. En 2012 seule une famille a trouvé un logement et quitté l'appartement de secours. La commune a l'obligation de reloger les habitants. Un préavis va venir pour redonner un caractère de secours à ces logements.

Fond des activités sociales :

A quoi sert-il ?

Pourquoi n'a-t-il pas été dépensé ?

Que va devenir de cet argent ?

Est-il budgétisé, pérennisé ?

Il sert à financer des aides qui dépassent les critères d'octroi des secours communaux. Le fond n'a pas été utilisé en 2012 car il n'y a pas eu de dépense supérieure à 500.-. L'argent est conservé et budgétisé à 100.- francs par année. Ce fond date de 1924 suite à un don.

Rapport 2012 de la Commission de Gestion de la Ville de Renens

Prévention :

Est-ce que les discussions sur la prévention ont-elles débouchées sur des événements concrets ? Qu'a-t-il été mis en place dans les écoles ?

Les discussions sur la prévention ont permis de préciser le « Programme cantonal de prévention des dépendances dans les écoles vaudoises ». C'est un programme prioritaire consistant à créer un environnement de formation assurant aux jeunes le développement de comportements sains - sans consommation de psychotropes et à apporter un soutien ciblé aux jeunes qui présentent un risque particulier et assurer le repérage de ceux qui se trouvent potentiellement en danger.

A Renens, les enseignants se sont concertés pour mettre sur pied un nouveau programme de prévention et pour l'enseigner aux élèves, en se basant sur le programme cantonal (voir site www.vd.ch/fr/themes/formation/sante-a-lecole).

Par ailleurs, le fonds de prévention a permis d'aider à financer un « Dîner Quizz sur la consommation » organisé par la plateforme J-Ouest. Ce dîner a rencontré un grand succès puisque 44 adolescents y ont participé.

Enfin, la commission Dépendances et Préventions finance la réalisation du site internet www.addiction-vaud.ch, très utile aux jeunes et aux enseignants.

Conseillères «école-famille» :

Qu'est-ce que la conseillère « école-famille » ?

Elles ont une fonction « d'assistante sociale ». C'est un complément aux infirmières. Renens n'a pas la possibilité financière d'avoir une conseillère. En cas de problème dans la famille, les infirmières ou les médiateurs scolaires peuvent faire appel à un référent qui se trouve au CSR.

Taxe sur les déchets :

Comment se fait-il que l'on parle déjà des exonérations sur la taxe sur les déchets pour les bénéficiaires du RI, puisque la taxe poubelle n'est pas encore en place ?

Les discussions ont eu lieu lors de l'introduction de la taxe sur d'autres communes.

BIO+ OL :

Un soutien exceptionnel de 9'000.- a été octroyé : Qu'en est-il ? A quoi a-t-il servi ?

Le soutien exceptionnel est une contribution pour l'aide au déménagement (3 lieux).

En moyenne les jeunes suivent 20 ½ journées par mesure sur une période qui peut varier entre 2 et 3 mois. Un outil statistique est en cours d'élaboration.

Vœu général :

« La Commission de gestion se réjouit de savoir qu'une évaluation des chefs de services soit en court. Toutefois, elle se demande si c'est une mesure suffisante pour pallier à la surcharge générale de travail constatée dans tous les dicastères. La Commission de gestion souhaite que les enjeux liés à la gestion du personnel soit une priorité de la Municipalité, en les abordant d'une manière globale. C'est-à-dire en tenant compte tant des aspects organisationnels et managériaux, que du manque de personnel. »



Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

La gestion de l'exercice 2012 et en donne décharge aux organes responsables.

La présidente-rapporteure :

Carota Nadia

Commissaires :

Mesdames Ayer Danielle

Catillaz Maude

Coleman Myriam

Golaz-Gilli Elodie

Joliat Rosana

Ravaioli-Thibaud Victoria

Widmer Florence

Szenyan-Reymond Simone

Zurcher Patricia

Messieurs Duperrex Gérard

Leyvraz Jean-Pierre

Kocher Christophe